8 janvier 1975

Famine en Inde, au Pakistan et au Bangladesh / Aide alimentaire d'urgence fr. 2,5 millions

Département politique. Proposition du 23 décembre 1974 (annexe) Département des finances et des douanes. Co-rapport du 6 janvier 1975 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

décide:

- 1. Une somme de 2,5 millions de francs à la charge du crédit de programme des oeuvres d'entraide est accordée pour être affectée à une opération de secours alimentaire d'urgence en faveur des populations menacées de famine en Inde, au Bangladesh et au Pakistan.
- 2. L'exécution de cette opération est confiée à la Croix-Rouge suisse.
- 3. Le montant de fr. 2,5 millions précité est imputé sur l'article 201.493.14 du Département politique (budget 1974), où il est disponible.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 15 pour exécution

- FZD 9 pour connaissance

- EFK 2 " " - FinDel 2 " "

Pour extrait conforme: Le secrétaire,



0.223.221

o.222. Inde - WD/KM/cs

o.222. Pak. Gén.

URGENT

3003 Berne, le 23 décembre 1974

Distribuée

Au Conseil fédéral

Famine en Inde, au Pakistan et au Bangladesh / Aide alimentaire d'urgence

La grande détresse du Sahel n'a pas fini de résonner à nos oreilles que des appels pressants nous parviennent à nouveau du sous-continent asiatique dont les populations sont à leur tour menacées de famine à brève échéance si une assistance internationale ne s'organise pas rapidement. Par suite d'inondations catastrophiques, notamment dans le bassin du Gange, et d'une très mauvaise mousson, la plus grande partie des récoltes a été anéantie et il s'agit de prendre de toute urgence des mesures pour assurer la soudure jusqu'aux prochaines récoltes, c'est-à-dire de couvrir les besoins alimentaires élémentaires de ces pays en agissant au plus vite.

Le Professeur Gilbert Etienne, de l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève, spécialiste de l'Asie, appelait il y a quelques semaines notre attention sur cette situation dramatique. Peu de jours plus tard, une mission formée des dirigeants de la Croix-Rouge du Bangladesh et d'un membre du Parlement de Dacca arrivait à Berne et nous brossait un tableau analogue concernant leur pays, l'un des plus démunis au monde. De son côté, l'Ambassade du Pakistan saisissait le Département d'une demande d'assistance d'une extrême urgence. Ces conditions désastreuses nous étaient en même temps confirmées par nos missions

diplomatiques dans les trois pays concernés (Inde, Pakistan, Bangladesh). Nous apprenions, par ailleurs, qu'au vu de la gravité de cette nouvelle catastrophe, le Secrétaire général des Nations Unies désignait notre compatriote M. Victor Umbricht comme coordonnateur de l'aide des Nations Unies à l'Asie du Sud. Nous nous attendons à ce que M. Waldheim lance un appel d'aide urgente au monde et par conséquent à la Suisse.

Selon les dernières informations reques, il semble qu'une action collective des Nations Unies ne pourra guère être entreprise avant fin janvier. Si l'on veut sauver de la mort des
milliers d'êtres humains, notamment femmes et enfants déjà
gravement sous-alimentés, des secours devraient pourtant parvenir dans ces pays dans les plus brefs délais.

C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu de faire aussi rapidement que possible un geste en faveur de ces populations, sur le plan bilatéral. La Croix-Rouge suisse, qui entretient sur place d'excellentes équipes médicales et de secours, s'est déclarée prête à se charger, le cas échéant, pour le compte de la Confédération, et avec le concours des sociétés locales des Croix et Croissants rouges, de la distribution de céréales que nous pourrions lui confier. Elle se chargerait également de l'achat et de l'acheminement de ces secours. Une opération analogue (distribution de 700 tonnes de blé au Bangladesh) a déjà été confiée récemment à la Croix-Rouge suisse par le Département dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire et a été menée avec beaucoup de soin.

Les réserves dont nous disposons encore dans le cadre du crédit des oeuvres d'entraide nous permettraient d'envisager une action de l'ordre de 2,5 millions assurant l'achat, le transport et la distribution d'environ 2.500 tonnes de blé

dans le sous-continent asiatique. Compte tenu des besoins les plus urgents, la répartition devrait se faire selon la clef: 2/7 pour l'Inde, 2/7 pour le Pakistan et 3/7 pour le Bangladesh.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de faire la

proposition suivante:

- 1. Une somme de 2,5 millions de francs à la charge du crédit de programme des ceuvres d'entraide est accordée pour être affectée à une opération de secours alimertaire d'urgence en faveur des populations menacées de famine en Inde, au Bangladesh et au Pakistan.
- 2. L'exécution de cette opération est confiée à la Croix-Rouge suisse.
- 3. Le montant de fr. 2,5 millions précité est imputé sur l'article 201.493.14 du Département politique (budget 1974), où il est disponible.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Graber

Pour rapport joint:

- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique (en 15 exemplaires), pour exécution
- au Département des finances et des douanes, pour information (en 3 exemplaires)